

exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 16 décembre 2010;

QUE le lieu de résidence de madame Monique Dupuis soit fixé dans la ville de Longueuil ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,

GÉRARD BIBEAU

54885

Gouvernement du Québec

Décret 1167-2010, 15 décembre 2010

CONCERNANT la nomination de madame Marie Archambault comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Marie Archambault de Montréal, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 16 décembre 2010;

QUE le lieu de résidence de madame Marie Archambault soit fixé dans la Ville de Montréal ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,

GÉRARD BIBEAU

54884

Gouvernement du Québec

Décret 1168-2010, 15 décembre 2010

CONCERNANT la nomination de monsieur Jules Berthelot comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Jules Berthelot de Saint-Omer, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 16 décembre 2010;

QUE le lieu de résidence de monsieur Jules Berthelot soit fixé dans la Ville de Matane ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,

GÉRARD BIBEAU

54883

Gouvernement du Québec

Décret 1169-2010, 15 décembre 2010

CONCERNANT M^e Louise Bélanger, membre avocate du Tribunal administratif du Québec, affectée à la section du territoire et de l'environnement

ATTENDU QUE M^e Louise Bélanger a été nommée membre avocate du Tribunal administratif du Québec, affectée à la section du territoire et de l'environnement, par le décret numéro 568-2006 du 20 juin 2006;

ATTENDU QUE les besoins du Tribunal requièrent, selon la présidente, que l'affectation de M^e Louise Bélanger à la section du territoire et de l'environnement soit changée pour la section des affaires immobilières;

ATTENDU QUE M^e Louise Bélanger a été consultée;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE M^e Louise Bélanger, membre avocate du Tribunal administratif du Québec, soit affectée à la section des affaires immobilières.

Le greffier du Conseil exécutif,

GÉRARD BIBEAU

54882